



Garantie bail de terrain nu

Par **babass38**, le **04/04/2015** à **17:30**

Bonjour,

J'aimerais ouvrir un bar dans une zone d'activité qui prévoit de se développer. Le propriétaire d'un hypermarché possède beaucoup de terrain autour de son magasin et il m'a proposé un bail commercial 3-6-9 sur un terrain nu.

J'aimerais d'abord savoir quel bail serait le plus intéressant pour moi du point de vue des garanties par rapport à la nature de mon commerce et celle du terrain loué?

Et si au bout des 9ans, voire même avant, le propriétaire décide de mettre fin au bail, suis-je obligé de vendre le fond de commerce?

Et enfin, j'ai lu sur des sites que l'évolution du loyer d'un terrain nu n'est pas plafonné. Je voulais savoir si c'était quand le même le cas si je construis le bâtiment?

Je veux pas qu'il profite de mon investissement dans cet affaire pour la reprendre dans le futur.

Cordialement